



Commune de **SAINT PAUL LE JEUNE**

Mairie - 07460

SCHEMA GENERAL D'ASSAINISSEMENT avec diagnostic des réseaux

RAPPORT DE PHASE 4 : « CONCLUSIONS DE L'ETUDE »

CONCLUSIONS DE L'ETUDE

Analyse de l'existant

Contexte

La commune de SAINT PAUL LE JEUNE compte 771 habitants permanents (recensement 1999) et environ 1500 habitants en été. L'habitat se répartit au nord du chef-lieu, le long de la route départementale et au niveau de plusieurs hameaux.

Il existe de nombreux artisans et commerçants qui sont pour la plupart raccordés au réseau d'assainissement collectif.

La majeure partie du territoire communal appartient au bassin versant de La Cèze. L'extrémité Nord appartient au bassin versant du Chassezac.

Assainissement collectif

Il existe un réseau d'assainissement collectif de type séparatif, qui collecte 258 abonnés (en 2002). Le diagnostic du réseau montre qu'il est très sensible aux Eaux Claires Parasites Météoriques, ce qui occasionne des problèmes au niveau du poste de relèvement en amont de la station d'épuration lors de forts épisodes pluvieux. En ce qui concerne les Eaux Claires Parasites Permanentes, le collecteur de transfert situé dans le ruisseau de la Clayse devra être changé du fait de sa vétusté. Au niveau du collecteur situé le long de la RD 104, les désordres observés par l'inspection vidéo devront faire l'objet de réparations ponctuelles.

La station d'épuration dimensionnée pour 1500 EH fonctionne correctement. Elle reçoit actuellement moins d'un tiers de sa capacité nominale en hiver et moins de la moitié en été. La commune envisage des extensions du réseau d'assainissement collectif.

Assainissement autonome

Plus de 300 habitations sont en assainissement autonome. Selon l'enquête par courrier, au moins 68% des dispositifs ne seraient pas conformes à la réglementation actuelle. On dénombre 28% de rejets des eaux usées dans le milieu naturel après prétraitement et 36% de puits perdus, essentiellement au niveau des hameaux anciens où les particuliers ne disposent pas de terrain pour réaliser un épandage.

Aptitude des sols à l'assainissement autonome

Dans l'ensemble, les sols présentent une aptitude peu favorable à défavorable à l'assainissement autonome. Les contraintes les plus fréquemment rencontrées sont :

- La pente des terrains qui peut être aménagée en terrasses pour réaliser l'assainissement autonome
- Le rocher affleurent ou peu profond qui impose la réalisation d'un dispositif hors sol (tertre)
- La faible perméabilité des sols ; on préconise alors des dispositifs surdimensionnés ou bien drainés si les sols sont trop imperméables.

Cas particuliers :

Dans les quartiers de Mentaresses Sud, L'Estrade, la Vignasse, les Moulins, les Ayres, Bourdaric, Le Mas de Serret, les Rousses, la Brousse et les Guides la plupart des habitations ne disposent pas de suffisamment de terrain pour réaliser un assainissement individuel conforme.

Dans le quartier des « Champs Sud-Ouest » (périmètre éloigné du captage), l'épaisseur de sol est variable (rocher peu profond par endroits). La perméabilité est plutôt faible. Des traces d'hydromorphie ont été relevées (analyses effectuées en période pluvieuse). Nous préconisons la mise en œuvre de tertres d'infiltration ou de filtres à sable non drainés sur l'ensemble de la zone. Cependant, en raison de la variabilité des sols, nous recommandons la réalisation d'une étude de sols à la parcelle pour chaque nouveau projet.

Dans les quartiers de Sauvas, Larnas, le Vernas, la Fontaine de la Gadilhe Nord, où le rocher est peu profond et la perméabilité variable, nous préconisons la réalisation de tertres d'infiltration ou bien de filtres à sable drainés.

Etude des solutions d'assainissement collectif

Réhabilitation du réseau d'assainissement collectif

Le diagnostic du réseau d'assainissement a permis de localiser les secteurs d'entrées d'eaux parasites. Le montant des dépenses pour réhabiliter le réseau est estimé à 177.500 €HT.

Etude de la faisabilité de l'assainissement collectif (ou petit collectif indépendant)

La station d'épuration est surdimensionnée pour la population actuellement raccordée. La commune pourrait étendre son réseau d'assainissement collectif vers de nouveaux quartiers pour raccorder 156 à 267 abonnés supplémentaires.

L'étude de l'extension du réseau a été réalisée essentiellement sur les secteurs où l'habitat est dense ou bien où les sols présentent une mauvaise aptitude à l'assainissement autonome. Sept solutions ont été étudiées et chiffrées :

- A - Les Rousses - les Ayres - Fontaine de Mentaresses – Combebelles
- B - Les Guides - La Brousse – Monèdes – Le Combalet
- C - La Gadilhe
- D - Le Frigolet : 2 variantes :
 - ↳ D1 - variante 1 : transfert avec refoulement (PR pour 100 EH)
 - ↳ D2 - variante 2 : collecteur de transfert + station d'épuration locale 100 EH
- E – Nord Sagnes
- F - Larnas et les Combettes
- G - Les Champs

Le montant total des dépenses s'élèverait à 1.426.000 €HT environ.

Sur ces travaux la commune pourrait bénéficier d'aides du Conseil Général, de l'Agence de l'Eau, de la Région et de l'Europe.

Solution retenue par les élus : solution A + B + C + F

La commune de SAINT PAUL LE JEUNE ne peut faire face dans l'immédiat à toutes les dépenses préconisées dans le présent rapport. Le réseau d'assainissement collectif sera donc réalisé en priorité vers les secteurs où l'habitat devient relativement dense (hameaux anciens) ou bien vers des secteurs où il y a des projets immobiliers et où l'assainissement autonome est très difficile à mettre en œuvre.

Prix de l'eau :

Selon les différentes hypothèses de calculs et sous réserve que le budget actuel est équilibré, la redevance assainissement sur le prix de l'eau varierait de 1,79 à 1,86 €HT par m3 d'eau facturée assainie.

Zonage d'assainissement retenu par les élus

Le zonage d'assainissement projeté est donc le suivant (cf. plan 6) :

- Zones en assainissement collectif existant : chef-lieu, Sagnes, Mentaressse, Bourdary, la Gare, le Vernas, Sauvas
- Zones en assainissement collectif projeté (vue sur 10 ans) : les Rousses, les Ayres, Fontaine de Mentaressse, Combebelle, les Guides, la Brousse, Monèdes, Gadilhe, le Combalet, Larnas et les Combettes
- Assainissement autonome sur le reste du territoire communal.

Remarque :

En attendant la réalisation du réseau d'assainissement collectif, les particuliers pourront réaliser un assainissement autonome. Cependant, étant donné la très grande variété des sols, nous recommandons la réalisation d'une étude des sols à la parcelle.

Intervention de la commune dans la gestion de l'assainissement non collectif

La commune n'a pas encore mis en place son service public d'assainissement non collectif « le SPANC ». Dans l'immédiat, la commune intervient dans la gestion et le contrôle de l'assainissement non collectif :

- Au niveau de chaque demande de permis : construction neuve ou rénovation
- A la demande des particuliers qui souhaitent réhabiliter leur dispositif d'assainissement
- En cas de conflit de voisinage
- En cas de dysfonctionnement d'un dispositif d'assainissement autonome entraînant une pollution avérée ou des risques pour la santé publique

Le schéma général d'assainissement avec son zonage ne sont pas figés.

Ils suivront l'évolution de la réglementation en vigueur et de la politique d'urbanisation de la Commune de SAINT PAUL LE JEUNE